

LEADER 2014-2020 – GAL DU PAYS DU BESSIN AU VIROIS

Fiche action 12 Coopération interterritoriale et transnationale
--

SOUS-MESURE DE RATTACHEMENT	19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale
DATE D'EFFET	1 ^{er} mai 2015

DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Axe	Tous les axes
Objectifs opérationnels	3.2.3 Encourager l'émergence et la qualification des filières thématiques par le regroupement et l'animation des prestataires 4.4.2 Augmenter la production énergétique du territoire en s'appuyant sur les ressources locales et la maîtrise de l'énergie 1.5.2 Développer l'usage des outils numériques dans les services
Effets attendus	Acquisition de nouvelles compétences et nouvelles approches collectivement.

TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

<p>Les actions de coopérations envisagées font l'objet de fiches d'intention présentées dans la première partie.</p> <p>Opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mobilisation et mise en réseau des acteurs ; – Organisation de voyages d'étude pour rencontrer d'éventuels partenaires ou pour préparer un projet commun de coopération ; – Echanges d'expériences et transfert de savoir-faire entre territoires ; – Construction d'outils communs entre partenaires ; – Définition d'un plan d'actions partagé entre partenaires de coopération ; – Mise en place de plan de formations coordonné entre partenaires ; – Organisation d'événementielles coordonnés entre partenaires de coopération ; – Capitalisation des expériences.
--

TYPE DE SOUTIEN

L'aide est accordée sous forme de subvention
--

LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS

<p>Articulation avec le PO FEDER :</p> <p>LEADER pourra soutenir l'acquisition d'équipements TIC, hors investissements prévus dans l'OS 6 du PO FEDER « Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne ».</p> <p>LEADER pourra soutenir la création d'outils pédagogiques autour de l'énergie, en complément des actions prévues dans l'OS 7 : Augmenter et diversifier la production d'énergies renouvelables</p> <p>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.</p>

BÉNÉFICIAIRES

<ul style="list-style-type: none"> – collectivités territoriales, EPCI, établissements publics, associations, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, Association Pays du Bessin au Virois.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles :

- Réalisation d'études et de plans d'action ;
- Voyages d'études : frais de transport, hébergement, restauration, visites de sites, frais d'intervenant extérieur ;
- Frais de traduction et d'interprétariat ;
- Frais de formation ;
- Frais de communication, capitalisation : supports de communication, supports pédagogiques, location de salle et de matériel, frais de réception, frais d'intervenant extérieur ;
- Création d'outils pédagogiques ;
- Frais de personnel (salaires chargés) et coûts indirects liés à l'opération calculés au moyen d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles, conformément au 1.b) de l'art. 68 du règlement européen 1303/2013.

Dépenses matérielles :

- Equipement (matériel informatique, bureautique, technique).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- pour les projets de coopération transnationale, seules les dépenses concernant des territoires situés dans l'Union Européenne sont admises au bénéfice de l'aide ;

ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Une grille d'analyse comprenant des critères de sélection transparents et non-discriminatoires sera élaborée en concertation avec les membres du Comité de Programmation. Les critères reposeront sur l'intérêt et l'impact du projet sur le territoire et sa contribution à la stratégie de développement du GAL.

MONTANTS ET TAUX D'AIDE

Taux maximal d'aides publiques : 100%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

Taux de cofinancement FEADER : taux fixe de 80% de la dépense publique

Plancher FEADER à l'instruction : 1 500 €

INDICATEURS

Réalisation	Résultats
Nombre de partenariats établis	Mobiliser les élus à travers les outils numériques
Nombre de projets réalisés	Mobiliser les acteurs locaux pour la transition énergétique Développer de nouveaux outils pédagogiques sur le thème de l'énergie

Les indicateurs seront approfondis dans le cadre du travail qui sera fait avec le Réseau Rural Régional et en lien avec l'évaluation de la stratégie du GAL.